

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
33	22	7	4	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Julian à SIMON Philippe - COUPET Georges à BESNIER Michelle - DELEFOSSÉ Laurent à BOSDEVIGIE Jean-Pierre - ECHASSERIEAU Vincent à Jean-Michel BIDAUD - GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique - LEVET à MALET Patrick - MARQUES Evelyne à DUGAY Marie

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : THEYS Michel

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°C05-2025 : Création d'un budget annexe rattaché au budget principal « eau potable » assujéti à la TVA

VU la proposition de modification des statuts validé par les services préfectoraux la haute vienne par arrêté du 30 décembre 2024 qui ont pris effet au 1er janvier 2025 ;

VU les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'article 256B du code général des impôt qui assujéti obligatoirement à la TVA la fourniture d'eau dans les EPCI qui interviennent dans un territoire d'au moins 3 000 habitants ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes exerce la compétence eau potable pour la 1^{ère} fois en 2025 ;

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER la création du budget annexe « eau potable » de type M49 avec plan de comptes développé qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- DE PRENDRE ACTE de l'assujéti à la TVA de l'activité fourniture d'eau.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour décident :

- D'APPROUVER la création du budget annexe « eau potable » de type M49 avec plan de comptes développé qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- DE PRENDRE ACTE de l'assujéti à la TVA de l'activité fourniture d'eau.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 03 mars 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 05 MARS 2025
Publié le : 05 MARS 2025